



Procès Verbal des opérations de vote

**Elections des représentants des PARENTS D'ELEVES
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2019/2020**

L'An deux mille dix neuf, le 16 octobre à 14h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : M^r

assesseur : M^{me}

Arge GERTANO CARREIRA

Anuelle PETIBOUMG

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 14h00

Nombre d'électeurs inscrits : 564

Nombre de votants : 118

Nombre de votes par correspondance : 98

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 111

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 37

Suffrages obtenus par la liste n°1 : 111

Sont élus :



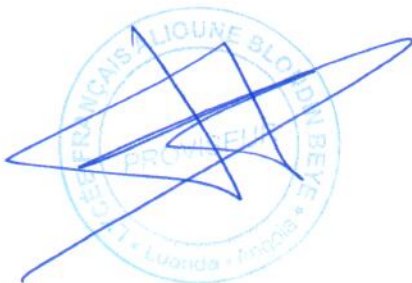
Lycée ABB Luanda

Titulaires :	Suppléants :
• ADOTI Christophe LECOEUR Diane DE DECKER Christine	• VIREY Damien DESCOUSSE Aurélie BRANGER Fabien

Le procès-verbal dressé et clos le 16 octobre 2019 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs



Suje GERARDO CARREIRA

Manuella Pomboung